

En Normandie, les créations d'entreprises poursuivent leur hausse au 4^e trimestre 2022, les défaillances aussi

NOTE DE CONJONCTURE RÉGIONALE - 4^E TRIMESTRE 2022



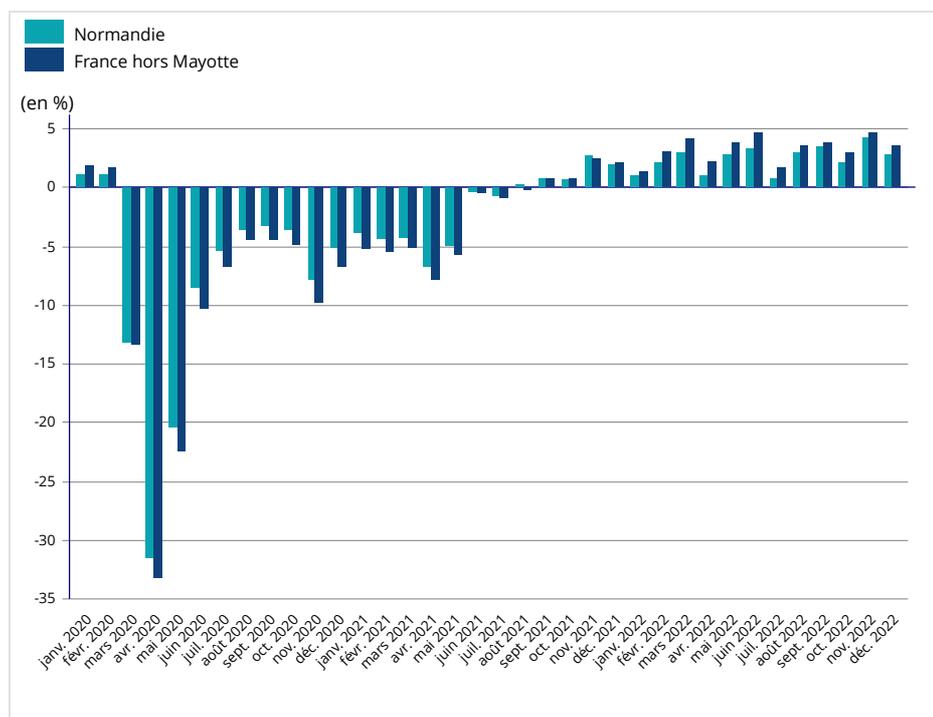
Les incertitudes géopolitiques ainsi que la forte inflation pèsent relativement peu sur l'activité normande mesurée par le nombre d'heures rémunérées. Celle-ci reste toujours dynamique, même si l'emploi salarié se stabilise dans la région et que l'intérim repart à la baisse. En revanche, l'hôtellerie repasse en dessous de son niveau d'avant-crise, contrairement au niveau national. Le taux de chômage normand passe, quant à lui, sous la barre des 7,0 % et le nombre de demandeurs d'emploi recule de plus de 7 % sur un an. Les créations comme les défaillances d'entreprises poursuivent leur hausse.

Au 4^e trimestre 2022, l'activité économique reste dynamique

Au 4^e trimestre 2022, l'activité économique – mesurée par le nombre d'heures rémunérées – reste dynamique (**figure 1**). En Normandie, son niveau est désormais supérieur de 3,1 % à celui du 4^e trimestre 2019 (+3,7 % au niveau national). Tous les secteurs d'activités sont en hausse. L'activité progresse encore assez nettement dans les services non-marchands (+6,5 %) et dans une moindre mesure dans les services marchands (+3,5 %), l'industrie (+1,6 %) et la construction (+0,7 %). La fabrication de matériels de transport poursuit une tendance à la baisse (-6,5 %) déjà observée au cours des deux trimestres précédents.

Ce dynamisme économique reste plus soutenu dans les départements du Calvados (+4,9 %), de la Manche (+3,9 %) et de l'Eure (+2,7 %). En Seine-Maritime, le recul moins marqué du secteur industriel (-2,9 %) favorise une reprise plus nette qu'au trimestre précédent (+2,1 % après +1,2 %). S'agissant du département de l'Orne, la reprise de l'activité (+1,8 %) est portée par le dynamisme retrouvé de l'industrie (+1,8 %).

Figure 1 – Évolution mensuelle du nombre d'heures rémunérées par rapport au même mois de 2019



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré, données brutes mensuelles.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

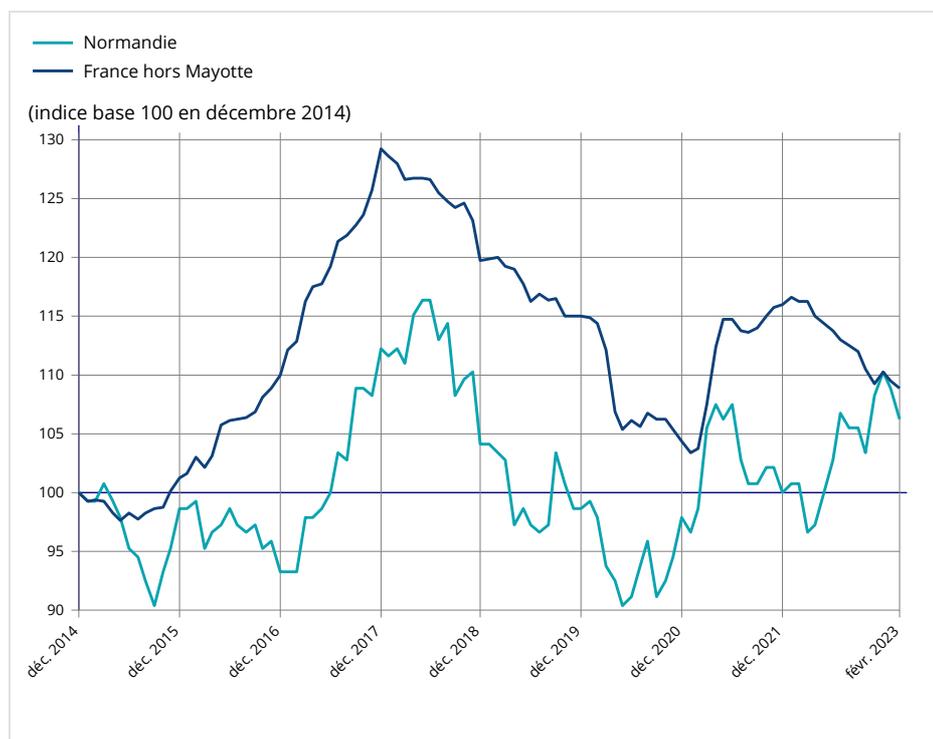
Des mises en chantier toujours en hausse

Au 4^e trimestre 2022, le cumul sur 12 mois du nombre de logements commencés dans la région poursuit sa hausse (+3,6 % ; **figure 2**), alors qu'il continue de baisser au niveau national (-1,9 %). Les mises en chantier progressent vigoureusement dans le Calvados (+10,9 %), l'Eure (+8,0 %) et l'Orne (+7,0 %). Elles sont stables dans la Manche (+0,4 %) et en recul en Seine-Maritime (-3,5 %).

À l'inverse, le cumul sur 12 mois du nombre de logements autorisés à la construction est en repli en Normandie (-2,5 %) comme au niveau national (-5,9 %). Ce cumul est néanmoins en hausse dans le Calvados (+2,9 %) mais il diminue de manière marquée dans la Manche (-7,8 %), en Seine-Maritime (-5,4 %), dans l'Orne (-4,2 %), et plus modérément dans l'Eure (-0,9 %).

Sur 12 mois, le cumul de la surface de plancher des locaux non résidentiels commencés continue de progresser au niveau régional (+1,4 %), alors que la baisse se poursuit au niveau national (-2,3 %). Il est en forte hausse dans le Calvados (+22,3 %) et dans la Manche (+15,8 %), mais il est pour la première fois en repli depuis plus d'un an en Seine-Maritime (-14,2 %). Ce recul est moins marqué dans l'Eure (- 6,6 %) et l'Orne (-4,5 %).

Figure 2 - Évolution du nombre de logements commencés



Notes : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente l'évolution du cumul des 12 derniers mois.

Source : SDES, Sit@del2.

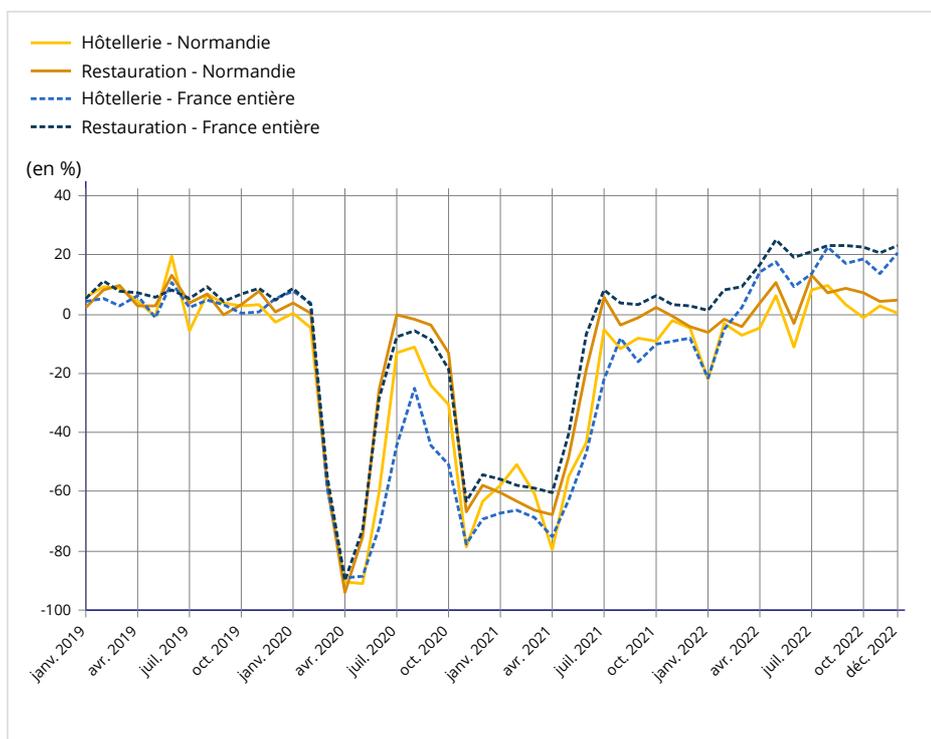
La fréquentation touristique normande repasse en dessous de son niveau d'avant-crise

Au 4^e trimestre 2022, la fréquentation dans les hôtels normands augmente de 3,2 % par rapport au 4^e trimestre 2021, deuxième trimestre post-confinement. Cependant, elle repasse en dessous de son niveau d'avant-crise (-1,6 % par rapport au 4^e trimestre 2019 contre +1,3 % au niveau national). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du secteur hôtelier normand dépasse son niveau d'avant-crise sanitaire uniquement lors du mois de novembre 2022 (+3,0 % ; **figure 3**). Au niveau national, le 4^e trimestre 2022 a été beaucoup plus prospère (de +13,6 % à +20,8 % selon les mois).

Au 4^e trimestre 2022, le chiffre d'affaires des restaurateurs normands est, quant à lui, en hausse par rapport à 2019. Tous les mois sont concernés (de +4,2 % à +7,0 %). Pour autant, le chiffre d'affaires des restaurateurs rebondit plus fortement au niveau national que dans la région depuis la fin des restrictions sanitaires, avec une croissance ininterrompue depuis juillet 2021 et la levée complète des mesures de couvre-feu.

Dans l'hôtellerie comme dans la restauration, le Calvados est le seul département à dépasser son niveau d'avant-crise tout au long du 4^e trimestre 2022. L'hôtellerie est en recul en Seine-Maritime (de -15,6 % à -4,0 %) et dans la Manche (de -8,0 % à -4,7 %). À l'inverse, la restauration reste plus dynamique qu'avant-crise dans l'Orne (de +2,4 % à +10,9 %) et dans l'Eure (de +0,8 % à +7,2 %).

Figure 3 – Évolution du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration



Note : pour l'année 2019, l'évolution est calculée par rapport au même mois que l'année précédente. À partir de janvier 2020, l'évolution est calculée par rapport au même mois de 2019.

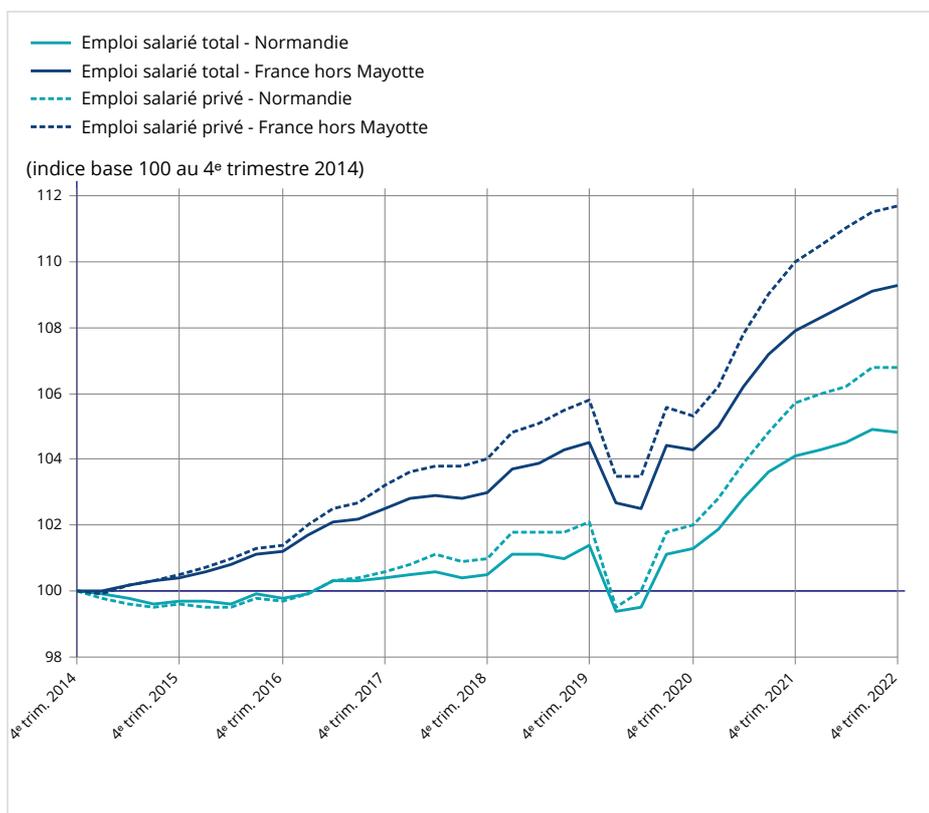
Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.

Source : DGFIP, Insee.

L'emploi salarié se stabilise en Normandie

Au 4^e trimestre 2022, l'emploi salarié reste stable par rapport au trimestre précédent, en Normandie (-0,1 %) comme en France hors Mayotte (+0,2 % ; **figure 4**). Le constat est identique pour l'emploi privé (0,0 % en Normandie et +0,2 % au niveau national) alors que l'emploi public est en recul en Normandie (-0,3 %). Sur un an, l'emploi salarié augmente près de deux fois moins vite dans la région qu'au niveau national (+0,7 % contre +1,3 %). Le différentiel de croissance avec le niveau national continue ainsi de se creuser.

Figure 4 – Évolution de l'emploi salarié



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

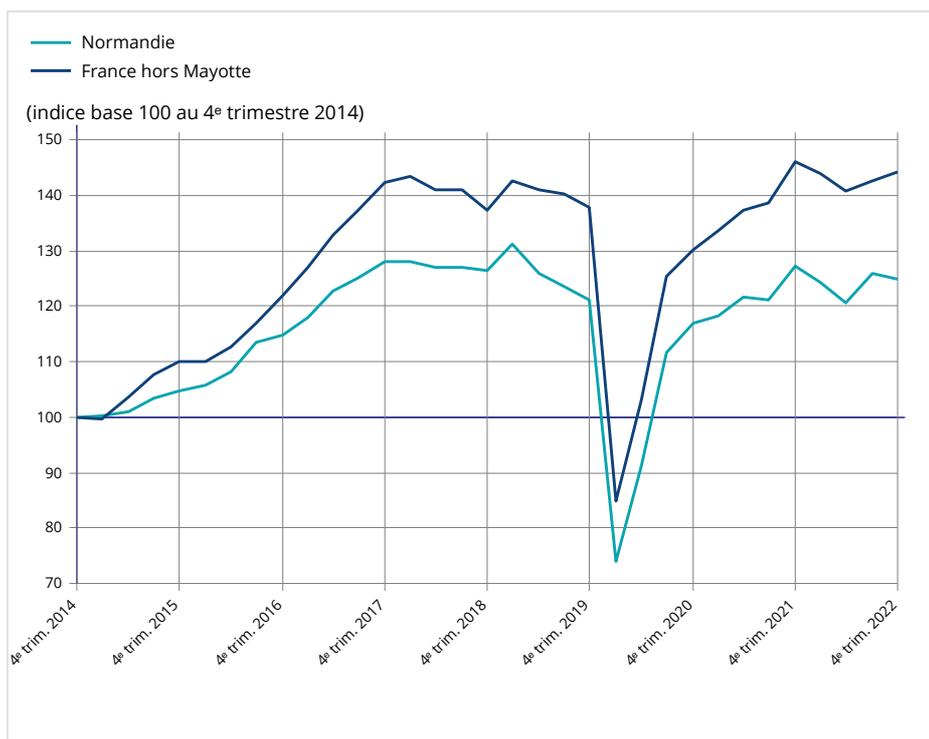
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

L'intérim repart à la baisse

Au 4^e trimestre 2022, l'intérim repart à la baisse en Normandie (-0,9 % ; **figure 5**) alors qu'il poursuit sa hausse au niveau national (+1,1 %). Malgré tout, il reste au-dessus de son niveau d'avant-crise dans la région comme en France hors Mayotte (+3,1 % et +4,6 %).

Figure 5 – Évolution de l'emploi intérimaire

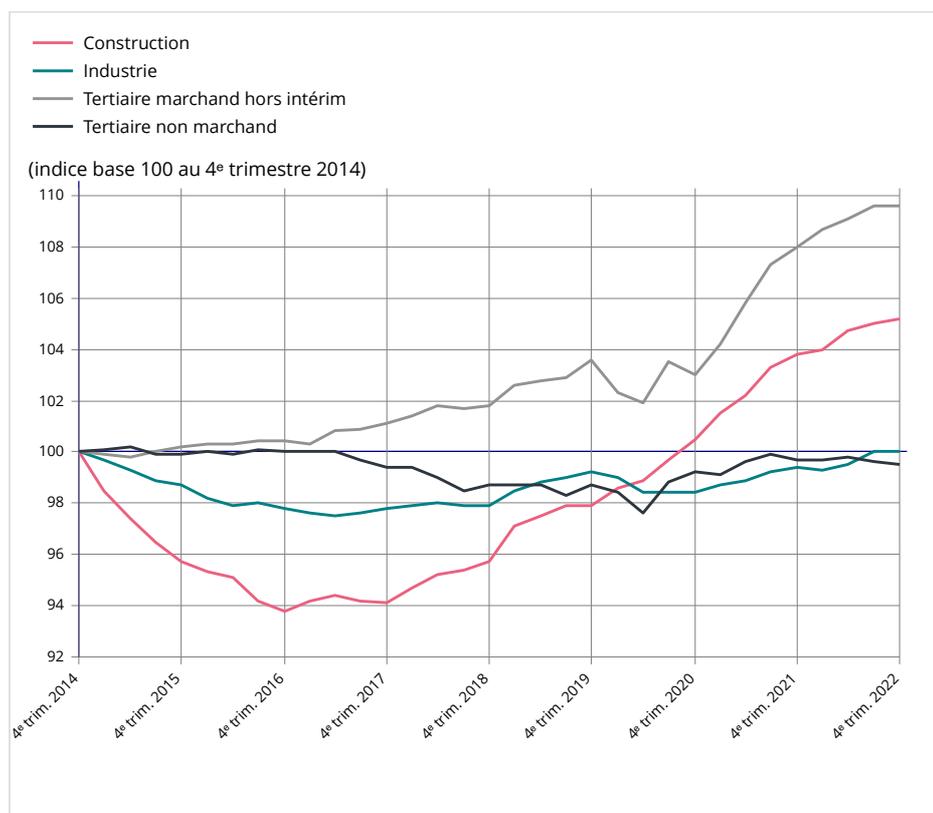


Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Hors intérim, l'emploi salarié est stable dans la région (-0,1 %) au 4^e trimestre 2022. Pour le troisième trimestre consécutif, l'emploi évolue peu dans le tertiaire non marchand (**figure 6**). Après plusieurs trimestres consécutifs de hausse, le tertiaire marchand stagne (0,0 %), tout comme l'industrie et la construction (respectivement +0,1 % et +0,1 %). Malgré ces ralentissements, tous les secteurs d'activités dépassent leur niveau d'avant-crise (de +0,8 % pour le tertiaire non marchand à +7,4 % pour la construction).

Figure 6 – Évolution de l'emploi salarié par secteur - Normandie



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

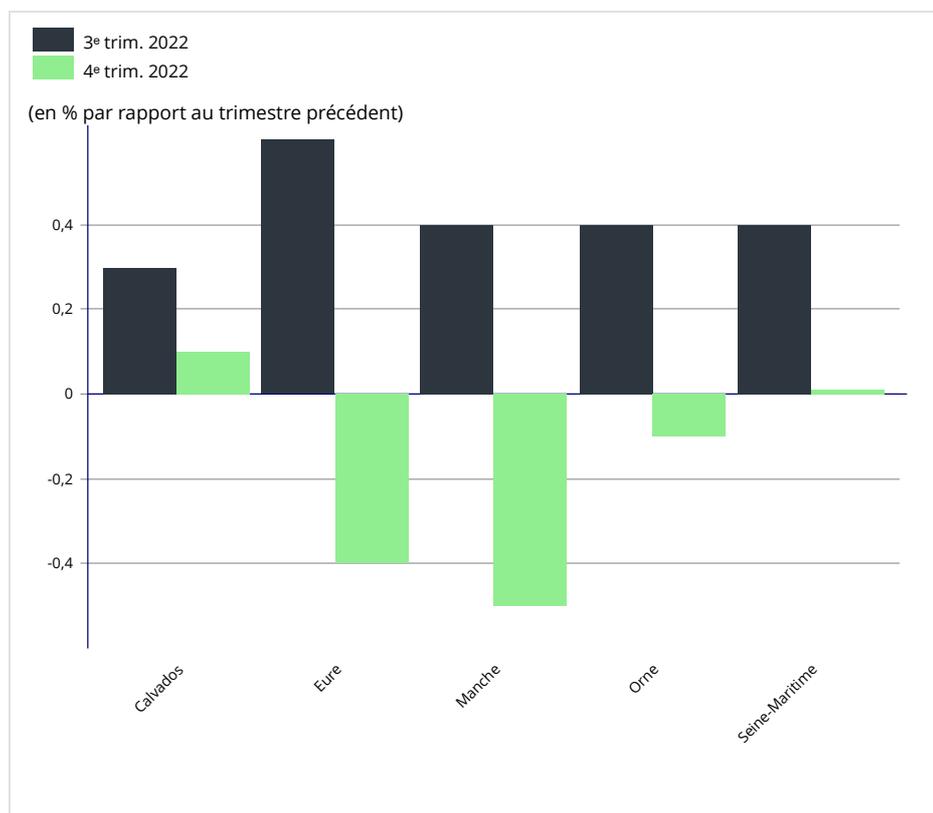
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

L'emploi salarié au ralenti

Au 4^e trimestre 2022, l'emploi salarié n'augmente dans aucun département normand. Il est en baisse dans la Manche (-0,5 %) et l'Eure (-0,4 %), et stable dans les autres départements (de -0,1 % à +0,1% ; **figure 7**). Le constat est identique pour l'emploi salarié hors intérim dans le tertiaire marchand. Dans l'industrie, il stagne dans tous les départements à l'exception de l'Orne où il diminue (-0,3 %). S'agissant de la construction, il recule de 0,5 % dans la Manche et le Calvados mais progresse dans les autres départements (de +0,4 % à +0,5%). Enfin, le tertiaire non marchand diminue dans la Manche (-0,5 %) et dans l'Orne (-0,3 %) et se maintient dans les autres départements normands. Quant à l'intérim, il diminue à nouveau dans tous les départements (de -3,7 % à -0,4 %), excepté dans le Calvados où la progression se poursuit (+0,8 %).

Figure 7 – Évolution de l'emploi salarié total par département



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Avertissement sur l'emploi salarié

Pour cette publication de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi (ETE) sont révisées sur le passé (voir **note méthodologique**) :

- elles ont été calées sur les Estimations annuelles d'emploi de fin 2020, elles-mêmes révisées en janvier 2023 avec pour principal impact de réhausser le niveau de l'emploi salarié en 2020 (voir l'Insee Focus n° 288 « **En 2021, l'emploi augmente de façon inédite** ») ;
- les séries sur l'alternance dans le secteur privé ont été révisées, en raison notamment d'une nouvelle correction des variations saisonnières, avec pour conséquence une légère révision de la dynamique infra-annuelle de l'emploi salarié privé depuis 2020.

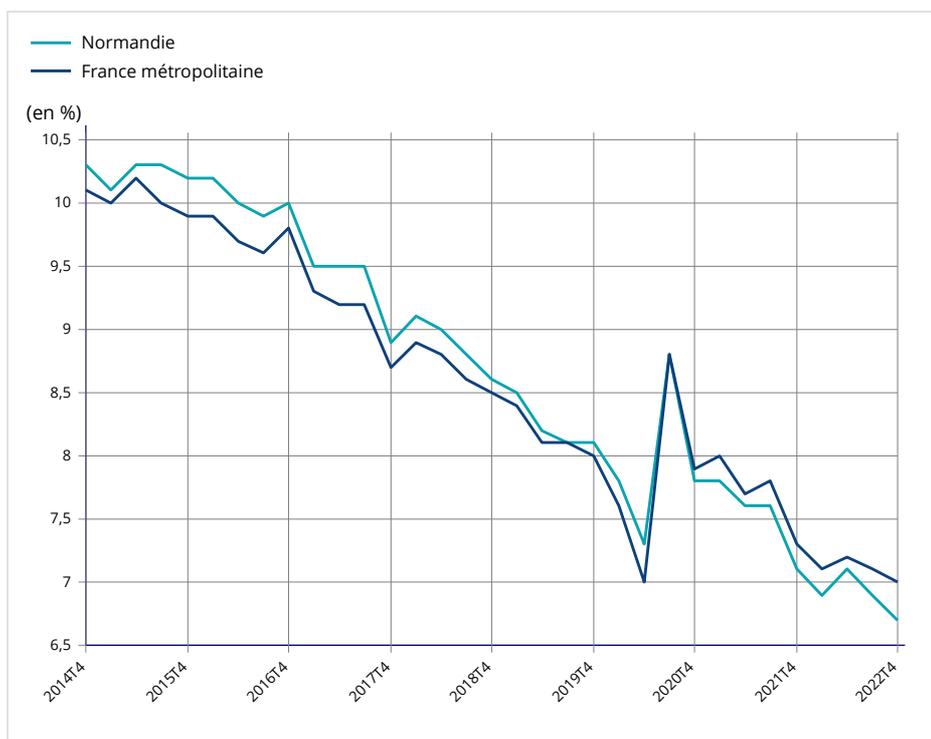
Par ailleurs, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) a pu transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations ont été réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. En particulier, au troisième trimestre 2022, une bascule vers la source DSN a été opérée pour la fonction publique de l'État. Ce changement de source a pu entraîner une rupture de la saisonnalité de la mesure de l'emploi public ; les ruptures les plus nettes ont été neutralisées, mais certaines moins évidentes et plus légères peuvent subsister. Les évolutions du troisième et quatrième trimestre 2022 sont donc à considérer avec prudence sur ce champ.

Le taux de chômage passe sous la barre des 7 %

Malgré cette stagnation de l'emploi salarié au 4^e trimestre 2022, le taux de chômage baisse légèrement et s'établit à 6,7 % de la population active (7,0 % au niveau national ; **figure 8**). En Normandie, la baisse du taux de chômage est toujours plus prononcée qu'au plan national.

Ce taux de chômage baisse dans tous les départements normands (de -0,4 % en Seine-Maritime à -0,1 % dans la Manche) et varie de 5,1 % dans la Manche à 7,5 % en Seine-Maritime.

Figure 8 - Taux de chômage



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données trimestrielles CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

Le nombre de demandeurs d'emploi recule de plus de 7 % sur un an

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C (en recherche active d'emploi) diminue plus fortement au 4^e trimestre 2022 en Normandie qu'au niveau national (-1,8 % contre -0,8 % ; **figure 9**). Sur un an, leur nombre baisse de 7,4 % dans la région (-5,2 % France entière).

Au 4^e trimestre 2022, ce nombre de demandeurs d'emploi diminue dans tous les départements normands, mais de manière plus marquée en Seine-Maritime (-2,5 %) et dans l'Eure (-2,0 %) que dans l'Orne (-1,5 %), la Manche (-1,0 %) et le Calvados (-0,9 %). Sur un an, il continue de reculer nettement dans tous les départements normands (entre -8,3 % dans l'Eure et en Seine-Maritime et -5,4 % dans le Calvados).

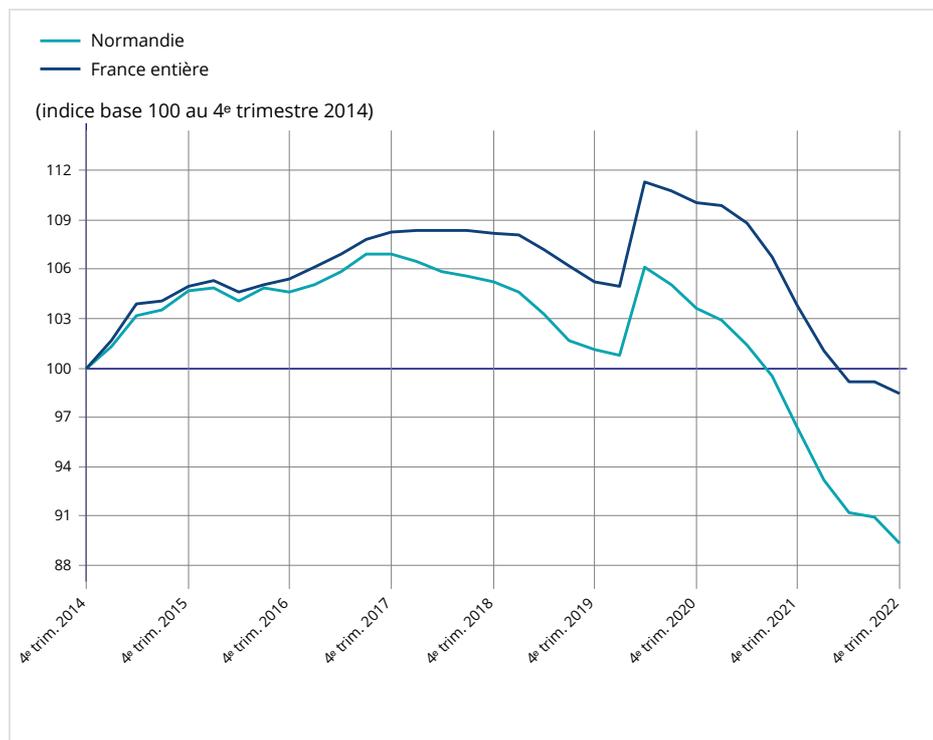
Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) est toujours en baisse, en Normandie (-12,8 %) comme au niveau national (-9,3 %). Il continue de diminuer fortement dans tous les départements normands, de -14,9 % dans l'Eure à -8,1 % dans la Manche.

Au 4^e trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A repart nettement à la baisse dans tous les départements normands (de -6,3 % en Seine-Maritime à -5,3 % dans la Manche et l'Orne).

Selon une tendance similaire, le chômage de longue durée (demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an) continue de diminuer nettement. Il baisse de 15,9 % sur un an (-13,4 % au niveau national).

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans recule également significativement sur un an (-7,9%), davantage que celui des personnes âgées de 25 à 49 ans (-7,6 %) et des seniors de 50 ans ou plus (-6,4 %).

Figure 9 – Demandeurs d'emploi (A, B, C) inscrits à Pôle emploi



Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi du trimestre est une moyenne des données mensuelles afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

Avertissement sur les demandeurs d'emploi

La généralisation du nouveau formulaire d'actualisation en fin de mois des demandeurs d'emploi, intervenue par étapes au cours de l'année 2022, a un impact pérenne à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, en contrepartie d'une hausse des catégories B et C liées à la meilleure déclaration des heures d'activité réduite et d'une légère hausse des sorties de listes.

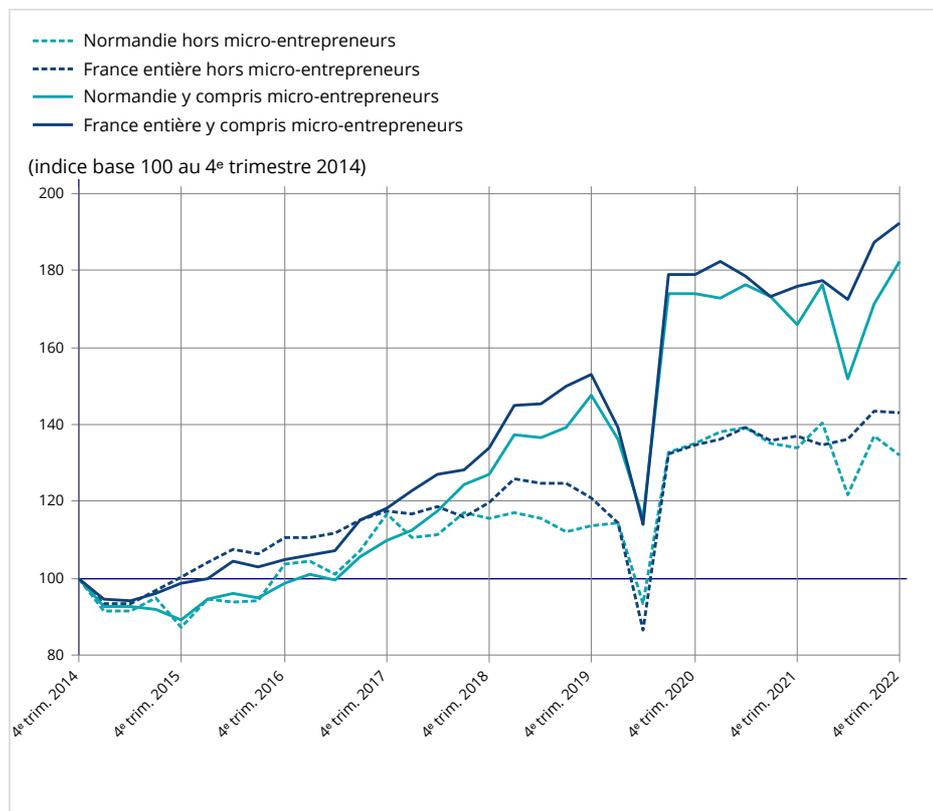
Pour plus de détails, voir la note de la Dares : « **Incidents et changements de procédure** » (page 4 et 5).

Les créations d'entreprises toujours en hausse

Au 4^e trimestre 2022, les créations d'entreprises poursuivent leur hausse dans la région par rapport au trimestre précédent (+6,3 % ; **figure 10**), davantage qu'au niveau national (+2,8 %). Cette progression bénéficie à tous les secteurs d'activités, de +3,9 % dans le commerce, transports, hébergement et restauration à +11,0 % dans l'industrie, et correspond à un total de plus de 9 500 entreprises créées. Plus en détail, les créations d'entreprises classiques sont en repli (-3,5 %) alors que celles de micro-entreprises continuent d'augmenter nettement (+12,9 %).

Sur un an, près de 36 000 entreprises ont été créées en Normandie. Au cours de cette période, le volume de créations d'entreprises est nettement à la hausse en Normandie (+9,9 %), comme au niveau national (+9,4 %). Malgré cette dynamique d'ensemble, le secteur du « commerce, transports, hébergement et restauration » est en baisse dans la région (-9,4 %).

Figure 10 - Créations d'entreprises



Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS).

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

En 2022, près de 1 600 entreprises ont cessé leur activité, un volume qui reste en nette progression, dans la région (+9 %) comme au niveau national (+10 %). Cette hausse touche tous les départements normands, de +2 % dans la Manche à +14 % en Seine-Maritime.

Tous les secteurs sont touchés par cette augmentation des défaillances, excepté le secteur agricole, au sein duquel les défaillances sont en nette baisse (-13,3 %), et le secteur de l'information et de la communication qui est stable.

Encadré 1 - Contexte international - Malgré son ralentissement, l'économie mondiale a résisté en fin d'année 2022

Au quatrième trimestre 2022, l'activité économique a ralenti en zone euro, et même fléchi en Allemagne et en Italie, du fait du net recul de la consommation des ménages dans un contexte d'inflation élevée. La production manufacturière a toutefois mieux résisté que ce que l'on pouvait craindre face au renchérissement de l'énergie. Hors zone euro, le PIB a également marqué le pas en Chine en raison d'un regain épidémique, mais il a continué de croître aux États-Unis. Au premier semestre 2023, l'activité mondiale progresserait de façon modérée, bénéficiant de la relative atténuation des tensions sur l'énergie en Europe et de la réouverture de l'économie chinoise.

Encadré 2 - Contexte national - En France, la croissance reste positive mais modeste

Le PIB français a de nouveau ralenti au quatrième trimestre 2022 (+0,1 % après +0,2 %), malgré une consommation des ménages en net retrait (-1,2 %). Du fait de températures clémentes et de comportements de sobriété, les ménages ont fortement réduit leur consommation d'énergie, d'autant que l'inflation est demeurée à un niveau élevé (autour de 6 % sur un an). La production industrielle en revanche n'a pas reculé, malgré l'effet ponctuel des grèves dans les raffineries et la diminution de l'activité dans certains secteurs énérgo-intensifs. L'investissement des entreprises a continué de progresser, bien qu'en ralentissant, et les exportations ont été soutenues par des livraisons aéronautiques et navales. Au premier semestre 2023, la croissance resterait modeste, la hausse des prix continuant de peser sur la dynamique de la consommation.

Sources

Estimations d'emploi

Taux de chômage localisés

Créations d'entreprises

Défaillances d'entreprises

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

Définitions

Emploi salarié

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Les non-salariés travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

En pratique, les non-salariés sont des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : régime social des indépendants (RSI), Urssaf ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés « classiques » de l'autre ; ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » (hors micro-entrepreneurs) ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL ou SELARL).

Intérim

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Remarque :

Le dispositif du chômage partiel a pour but d'éviter des licenciements : il permet à une entreprise qui subit une perte d'activité de nature économique, technique ou naturelle, de réduire temporairement les horaires de ses effectifs.

Lorsque le chômage partiel se prolonge au-delà de 6 semaines, les salariés dont le contrat de travail est suspendu sont considérés comme étant à la recherche d'un emploi et peuvent être admis au bénéfice de l'allocation d'aide de retour à l'emploi versée par Pôle Emploi ; on parle alors de « chômage partiel total ».

En 2008, afin de tenir compte de la dégradation de la conjoncture économique, l'instruction DGEPE n° 2008/19 du 25 novembre 2008 précise les conditions d'une application dynamique du chômage partiel, qu'il s'agisse, par exemple, de répondre favorablement aux demandes des entreprises en redressement judiciaire, dans la perspective de leur reprise, aux demandes des entreprises de sous-traitance affectées par les difficultés de leurs donneurs d'ordres, ou encore, d'assouplir l'interprétation du caractère temporaire du chômage partiel.

L'instruction rappelle également les autres dispositifs auxquels peuvent recourir les entreprises avant de solliciter l'État pour bénéficier du chômage partiel : aménagement du temps de travail dans le cadre fixé par la loi du 20 août 2008, formation des salariés...

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT.

Demandeurs d'emploi en fin de mois

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet évènement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Remarque :

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.

Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque :

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.

Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Remarque :

Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

Correction des variations saisonnières / CVS

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Par exemple, les ventes de jouets augmentent toujours fortement entre novembre et décembre, en raison de Noël. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet Noël retiré, les ventes peuvent s'avérer en baisse, signe d'une moins bonne année.

Documentation

Emploi salarié

- [Note méthodologique sur l'emploi salarié](#) (pdf, 232 Ko)
- [Emploi : quelle source pour quel usage ?](#) (pdf, 515 Ko)

Créations d'entreprises

- [Note méthodologique sur les créations d'entreprises](#) (pdf, 116 Ko)
- [Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises](#) (pdf, 130 Ko)
- [Correction de la répartition des créations d'entreprises individuelles \(2021\)](#) (pdf, 58 Ko)

Nomenclature

- [Nomenclature agrégée - NA, 2008](#)

Pour en savoir plus

- > (1) Balcone T., Le Mains L., Rose V., « **En Normandie, l'activité dans l'hôtellerie et la restauration dépasse désormais son niveau d'avant-crise au 3^e trimestre 2022** », Insee Conjoncture Normandie n° 35, janvier 2023.
- > (2) « **La croissance résiste, l'inflation aussi** », Note de conjoncture, mars 2023.
- > (3) « **Au quatrième trimestre 2022, l'emploi salarié augmente dans deux tiers des régions et il est quasi stable dans les autres** », Insee, *Informations Rapides* n° 92, avril 2023.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Normandie - 5, rue Claude Bloch - BP 95137 - 14024 CAEN Cedex
Direction de la publication : Philippe Scherrer